



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/997

Lancement de l'opération n° 06016018 "Parc de la Tête d'Or - Evolution du zoo dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du bien-être animal" et affectation d'une partie de l' AP 2021-2, programme 20012

Direction des Espaces Verts

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 8 JUILLET 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1 JUILLET 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 19 JUILLET 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, M. GIRAUD, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme VIDAL (pouvoir à M. ODIARD), Mme BORBON (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. SOUVESTRE (pouvoir à M. DEBRAY), Mme BOUAGGA (pouvoir à M. ZINCK), Mme BRAIBANT THORAVAL (pouvoir à Mme AUGEY), M. DRIOLI (pouvoir à Mme PERRIN-GILBERT), M. GENOUVRIER (pouvoir à Mme ALCOVER), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/997 - LANCEMENT DE L'OPERATION N° 06016018 "PARC DE LA TETE D'OR - EVOLUTION DU ZOO DANS LE CADRE DE LA POURSUITE DE L'AMELIORATION DU BIEN-ETRE ANIMAL" ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L' AP 2021-2, PROGRAMME 20012 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 juin 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Parc de la Tête d'Or -Evolution du zoo pour l'amélioration du bien-être animal ».

Par délibération n° 2021/909 du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon dont celle de « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », n° 2021-2, programme n° 20012.

Le jardin zoologique de la Ville de Lyon est l'un des derniers établissements zoologiques d'accès totalement gratuit en France. Installé dans une enclave de près de 8 ha au sein du Parc de la Tête d'Or, il assure les missions de conservation de la biodiversité, de recherche et d'éducation à l'environnement qui ont été renforcées au début des années 2000.

Membre reconnu des associations françaises et européennes des parcs zoologiques (Association française des parcs zoologiques - AFdPZ et association européenne des zoos et aquariums - EAZA), le jardin zoologique de Lyon est l'un des zoos français les plus actifs dans la conservation ex situ. Plus de 65% des 70 espèces accueillies au jardin zoologique sont en danger selon la liste rouge de l'union internationale pour la conservation et la nature - UICN.

Parallèlement, le zoo a développé depuis plus de 15 ans de nombreuses actions visant à renforcer ses missions tout en prenant en compte le bien-être animal. Parmi celles-ci, on citera :

- la création de la plaine africaine : espace multi - spécifique dédié aux animaux de la savane africaine qui favorise l'expression des comportements naturels de ses pensionnaires et permet aux visiteurs de mieux appréhender la complexité des interactions animales ;
- la création d'un centre d'accueil des tortues de Floride. Plus grand site de ce type en France, le Jardin zoologique offre une alternative à l'abandon dans la nature, source de pollution biologique, ou à l'euthanasie de ces tortues détenues par des particuliers. La mission d'utilité publique d'un tel centre d'accueil a été renforcée depuis que ces espèces ont été classées par l'union européenne comme des espèces exotiques envahissantes. Le centre accueille annuellement une centaine de tortues ;

- la transformation de l'ancien enclos des éléphants en complexe multi-spécifique et immersif : Forêts d'Asie. Cet espace a pour vocation de questionner la place de l'homme au sein de la nature, en présentant les relations complexes qui existent entre les animaux, les végétaux et les milieux. Les aménagements ont été pensés avant tout pour les animaux et l'expression de leurs comportements naturels, le visiteur n'est qu'un invité temporaire dans cet espace.

Dans un contexte où la prise en compte du bien-être animal est devenue un indicateur fort de l'évolution des parcs zoologiques modernes, la Ville de Lyon décide de renforcer ses actions pour améliorer encore les conditions d'accueil de nombreuses espèces hébergées dans son jardin zoologique. Différentes actions seront menées :

- l'ouverture de Forêts d'Asie et l'accueil de certaines espèces libèrent plusieurs espaces. Ces lieux pourront être réaménagés afin d'améliorer les conditions d'accueil de certains animaux déjà présents (panthères de l'Amour, capucins, cercopithèques). Afin d'améliorer le bien-être animal, différents principes seront proposés au-delà de l'agrandissement de l'espace comme la création d'espace à l'abri des regards des visiteurs afin de permettre à l'animal de choisir son lieu de déambulation ;
- la poursuite et le développement du travail engagé avec Vétagrosup – et avec d'autres universités – afin de conforter, étudier les évolutions des animaux avant et après transfert d'hébergement ;
- la question de l'intégration paysagère du jardin zoologique au sein du Parc de la Tête d'Or qui a été mise en lumière au moment des confinements et déconfinements successifs lors de la crise sanitaire due à la Covid-19, et en particulier dans le cadre de la gestion des jauges et des flux de visiteurs ;
- l'aménagement d'un parcours immersif paysager, ponctué de différents espaces pédagogiques permettant de rappeler aux visiteurs l'importance des missions de conservations et de recherches menées au sein du jardin zoologique.

En parallèle de ces actions concrètes pour les animaux et visibles du public, les équipes du zoo s'engageront dans des actions de conservation in situ pour des espèces de la faune française et européenne. Les premières étapes consisteront à se rapprocher des gestionnaires de ces programmes (Ministère de la transition écologique, Office français de la biodiversité, associations de protection de la nature, etc) afin de déterminer avec eux les degrés d'implications du jardin zoologique et les axes prioritaires sur lesquels s'engager (élevage conservatoire aux fins de renforcement de population sauvage, sensibilisation du public, projet de recherche, ...).

Enfin et en continuité des actions déjà engagées avec les programmes de recherche et de conservation internationaux, le jardin zoologique va développer ses partenariats avec des associations locales dans les régions concernées, pour la préservation des espèces emblématiques dans certains « hotspot » de biodiversité (Madagascar, Niger, Vietnam ou Laos par exemple). L'objectif est d'accompagner durablement techniquement et financièrement ces organisations, qui œuvrent concrètement à la

protection des espèces les plus menacées et au renforcement de leurs populations.

Ces actions seront engagées dès la fin de l'année 2021 et permettront ainsi de déterminer un plan d'actions pluriannuel de conservation sur la durée du mandat.

Ainsi, l'amélioration des conditions d'accueil des espèces hébergées, via notamment l'évolution de certains espaces, dans son jardin zoologique et la poursuite des partenariats représentent une opération d'un montant de 1 000 000€ qui sera à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 » n° 2021-2, programme n° 20012.

Vu le code général des collectivités territoriale ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n° 2021/584 du 25 et 26 mars 2021 et n° 2021/909 du 8 juillet 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 6° arrondissement ;

Oui l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sûreté ;

DELIBERE

- 1- Le lancement de l'opération n° 06016018 « Parc de la Tête d'Or - Evolution du zoo dans le cadre de la poursuite de l'amélioration du bien-être animal » est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-2 « Conservation du patrimoine espaces verts 2021-2026 », programme 20012.
- 2- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses d'investissement en résultant seront financées à partir des crédits de paiement inscrits et à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 20012, AP 2021-2, opération n° 06016018 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23 et autres, fonction 312 selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :
 - 2021 : 75 000 €TTC ;
 - 2022 : 275 000 €TTC ;
 - 2023 : 350 000 €TTC ;
 - 2024 : 300 000 €TTC.
- 3- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations potentielles en particulier toutes subventions, y compris le Fonds européen de développement régional (FEDER), le fonds social européen (FSE) ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

- 4- M. le Maire est autorisé à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme et administratives nécessaires à l'opération.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire

Grégory DOUCET